

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 septembre 2023

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027 - (N° 530)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CF95

présenté par

M. Labaronne, M. Sitzenstuhl, M. Margueritte et M. Giraud

ARTICLE 10

Substituer au mot :

« opérateurs »

le mot :

« agences ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose d'adopter un objectif plus ambitieux de réduction des effectifs des opérateurs de l'État, réalisable en particulier à travers la fusion d'opérateurs redondants.